

Ville de Rennes

**Appel à candidatures pour l'accueil de manèges à destination des enfants –
autorisation annuelle**

Pour dynamiser et diversifier son offre culturelle, la ville de Rennes met à la disposition plusieurs emplacements pour l'accueil de manèges à destination des enfants.

Les emplacements proposés :

- Bas de la place de la Mairie
- Place Ste Anne
- Parc du Thabor
- Parc de Maurepas

Si vous avez un projet, merci d'adresser votre **fiche de candidature** accompagnée des pièces justificatives suivantes avant **le 1^{er} novembre** pour une autorisation délivrée pour l'année n+1 :

- **Attestation d'assurance multi risques (accident et incendie)**
- **Contrôle technique en cours de validité**
- **Extrait du registre de commerce de moins de 3 mois**
- **Planning d'ouverture et horaires d'ouverture au public**
- **Tarifification appliquée aux clients**

Tout dossier incomplet ou hors délai sera automatiquement rejeté.

Plusieurs possibilités pour l'envoi du dossier

- par mail : dpmdp-odp@ville-rennes.fr
- ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Police Municipale et du Domaine Public
Unité des droits de place
CS 63126
35031 Rennes cedex
Tel : 02.23.62.15.02

Conditions générales d'attribution :

Chaque année, la Ville de Rennes attribuera les emplacements après la date de fin de candidature fixée au 1^{er} novembre pour une autorisation d'occupation du domaine public délivrée pour l'année n+1

Critères d'attribution :

- La sélection des candidats s'effectuera en fonction :
 - ✓ De la disponibilité du lieu

- ✓ Des prescriptions de sécurité, de salubrité et d'ordre public
 - ✓ De la qualité du manège proposé
 - ✓ Des antécédents du gestionnaire du manège (impayés, respect des infrastructures et du mobilier urbain, et des prescriptions de l'arrêté individuel...)
-
- Les manèges autorisés recevront un arrêté municipal d'autorisation d'occupation du domaine public.

 - Tarifs en vigueur : Se référer à la délibération tarifaire en vigueur
À titre indicatif pour 2023, le tarif s'élèvera à 4,15 € le m²/mois – hors parc et 2,05 € le m²/mois – parc.